



## **Politique de remplacement des bacs de recyclage, de compost et de matières résiduelles**

---

### **Bac de récupération (bleu)**

Pour la réparation ou le remplacement d'un bac de récupération, le citoyen doit obligatoirement utiliser le [formulaire en ligne](#) sur le site web de la municipalité. Ce formulaire est en lien directe avec la MRC Memphrémagog et le sous-traitant qui prendra en charge la requête.

**Les frais reliés au remplacement et à la réparation d'un bac de récupération sont gérés par la MRC Memphrémagog.**

### **Bac de compost (brun) et de matières résiduelles (noir)**

Pour la réparation ou le remplacement d'un bac de compost ou de matières résiduelles, le citoyen doit obligatoirement utiliser le [formulaire en ligne](#) sur le site de la municipalité. La requête sera alors analysée par le service d'environnement et les instructions seront transmises au département de travaux publics. Les réparations de bacs sont gratuites, mais le remplacement est payant.

### **Prix**

Si le **bac de matières résiduelles et/ou de compost** est brisé lors de la collecte des matières résiduelles, la Municipalité remboursera 50% du coût du nouveau bac, par tranche de 5 ans. Si le citoyen doit changer plusieurs fois de bacs durant la même période de 5 ans, le coût sera à sa charge entièrement. Le prix du bac est variable et est disponible à la réception à l'hôtel de ville sur demande.

Ainsi, un citoyen pourra se prévaloir du remboursement de la moitié du coût d'un bac de compost ou un bac de matières résiduelles par période de 5 ans.

Lors de la livraison du nouveau bac, la Municipalité se réserve le droit de vérifier que l'ancien bac a bien été brisé lors de son utilisation par le service de collecte et de le récupérer pour un usage ultérieur de ses morceaux.

---

Nancy Vanasse  
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

778 ch. Sheldon

Canton de Stanstaed, QC

J1X 3W4

819-876-2948



## **Policy for replacing recycling bins, compost bins, and residual waste bins**

---

### **Recuperation bin (blue bin)**

To repair or replace a recycling bin residents must use the [online form](#) on the municipality's website which is linked directly to the Memphrémagog MRC and the subcontractor who will handle the request.

**The costs associated with replacing and repairing a recycling bin are managed by the Memphrémagog MRC.**

### **Compost bins (brown) and Residual Waste bins (black)**

To repair or replace a compost or residual waste bin, residents must use the [online form](#) on the municipality's website. The request will then be reviewed by the environmental department and instructions will be sent to the public works department. Bin repairs are free of charge, but there is a fee for replacements.

### **Price**

If the **residual waste and/or compost bin** is broken during waste collection, the Municipality will reimburse 50% of the cost of the new bin, in 5-year intervals. If the citizen must replace the bin several times during the 5-year cycle, the cost will be entirely at their expense. The price of the bins may vary and are available at the reception at the town hall upon request.

Citizens are therefore entitled to a reimbursement of half the cost of a compost bin or residual waste bin five-year intervals

Upon delivery of the new bin, the Municipality reserves the right to verify that the old bin was broken during use by the collection service and to recover it for future use of its parts.

---

Nancy Vanasse  
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

778 ch. Sheldon

Canton de Stanstaed, QC

J1X 3W4

819-876-2948